

20 Novembre 1934

## I- Le milieu social

La représentation nationale libanaise depuis 1860 jusqu'en 1934, Conseil administratif, Commission administrative, conseil représentatif et Chambre des députés a offert, sur un point, un caractère constant d'unité elle a été recrutée dans le même milieu social. Le réservoir des « Notables », pour reprendre une expression à la mode, a fourni à notre pays presque tous ses députés, comme il lui fournissait d'ailleurs les cadres de son administration, de sa justice et de ses professions libérales.

Faut-il s'en plaindre, faut-il s'en féliciter ? Contentons-nous de constater le fait.

Mais si parfois nos classes dirigeantes manquent de réaction, de générosité, c'est dans une grande mesure parce que l'apport neuf, vigoureux et frais du peuple, du vrai peuple, n'est pas venu jusqu'à elles. Les circonstances se chargeront de changer cette situation. C'est une question de temps.

## II.- ... Et la réforme sociale

Et ce n'est pas dans un esprit démagogique que nous abordons cette question, mais uniquement pour expliquer l'inertie de toute la pensée libanaise à l'égard du problème social.

La Chambre libanaise va se réunir aujourd'hui. Une belle occasion se présente à elle de prouver qu'elle sait s'élever au-dessus de toutes les questions de partis ou de personnes et d'initier un projet de réformes sociales, dont l'urgence n'est plus à démontrer.

Dès les premiers numéros du « Jour », nous en avons fait ressortir la nécessité. Les députés y auraient un double mérite. Ils auraient suppléé à la créance de l'exécutif et leurs réformes auraient, du point de vue électoral, un caractère désintéressé.

La force de l'aristocratie anglaise a été d'avoir prévu elle-même les lois nécessaires à l'équilibre social, de les avoir fait voter et appliquer, au détriment parfois de ses intérêts.

La situation est la même en France ou la bourgeoisie, - la bourgeoisie radicale notamment, car il faut lui rendre cet hommage a consenti à temps les sacrifices nécessaires.

La dignité du Liban et ses intérêts commandent de diminuer l'écart qui, en matière d'évolution sociale, nous sépare du monde civilisé.

## III.- La réforme de l'Etat et « l'organe de réflexion »

Le problème de la réforme de l'Etat continue à préoccuper les esprits en France. La réponse de Paul Valéry à l'enquête du « Figaro » mérite d'être citée :

« Il me semble que l'un des vices du système actuel est l'absence d'organes de réflexion : rien n'y est prévu pour faire participer à l'Etat la liberté de l'esprit. Tout y est soumis aux événements. Ces événements sont de deux sortes : les uns sont des scrutins élections ou votes du

Parlement : les autres sont les accidents, plus ou moins sensibles, qui, à l'intérieur ou de l'extérieur, affectent la vie nationale. Le pouvoir court nécessairement au plus pressant. L'expédient, oratoire ou effectif, s'impose à lui. (On voit assez souvent une loi de première importance être faite ou modifiée dans des conditions toutes réflexes.) »

Cet organe de réflexion ne serait-il pas précisément ce Conseil mixte, dont nous avons à maintes reprises demandé la création ?

Plus que la France encore, notre pays est « soumis aux événements ». L'avantage de cet organisme, délivré de toute influence politique ou de toute tendance de servilité serait de permettre la discussion franche de multiples problèmes, de suggérer des solutions, d'être, le cas échéant, l'interprète réel des sentiments du pays, transmis directement au Mandat, sans l'assistance d'un truchement, souvent muet, pour ne pas dire plus.

Et ne donnera-t-il pas à tout le monde le temps nécessaire, utile et indispensable de la réflexion ?

Le poète aurait-il trouvé une solution au complexe problème des crises politiques des temps modernes ?